

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	9
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h14**), Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h21**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLEPARISIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'Indice des prix à la consommation, publié par l'INSEE,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 05 décembre 2022

Considérant la décision de maintenir les tarifs municipaux de l'année 2022,

Considérant la décision de maintenir, pour la période comprise du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, les tarifs municipaux 2022,

Entendu, l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les tarifs municipaux, appliqués en 2022, sont maintenus pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels détaillés ci-dessous :

CONSERVATOIRE	Tarifs
Inscription forfait famille (1 à 2 élèves) <i>Déductibles dès le 1^{er} versement des frais de participation pédagogique.</i>	15 €
Inscription forfait famille (à partir de 3 élèves par famille) <i>Déductibles dès le 1^{er} versement des frais de participation pédagogique.</i>	25 €
Location matériel ergonomique	
Coussin	10 €
Harnais	10 €
Location d'instrument	147 €
Cursus Musique	
Découverte - Eveil Musical	
Elève Villeparisien (Soit 23 € le 1 ^{er} trimestre puis 22 € le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre)	67 €
Elève hors commune (Soit 45 € le 1 ^{er} trimestre puis 44 € le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre)	133 €
Cycle I : 3 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 74 € le 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre puis 73 € le 3 ^{ème} trimestre)	221 €
Elève Villeparisien Cycle II : 4 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée</i> (Soit 79 € par trimestre)	237 €
Elève Villeparisien Cycle III : 4 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée</i> (Soit 79 € par trimestre)	237 €
Elève hors commune Cycle I : 3 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 147 € par trimestre)	441 €

Elève hors commune Cycle II : 4 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée (Soit 157 € par premier trimestre)	471 €
Elève hors commune Cycle III : 4 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée (Soit 157 € par trimestre)	471 €
Musique : Adultes Hors Coursus	
Elève Villeparisien Formule 2 cours <i>Instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 125 € par trimestre)	375 €
Elève Villeparisien Formule 3 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 147 € par trimestre)	441 €
Elève Villeparisien Pratique collective dirigée seule (Soit 23 € le premier trimestre puis 22 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	67 €
Musique : Adultes Hors Coursus	
Elève hors commune Formule 2 cours <i>Instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 228 € le 1 ^{er} et 2 ^{ième} trimestre puis 227 € le 3 ^{ième} trimestre)	683 €
Elève hors commune Formule 3 cours <i>Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée</i> (Soit 294 € par trimestre)	882 €
Elève hors commune Pratique collective dirigée seule (Soit 23 € le premier trimestre, puis 22 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	67 €
Nouvelles prestations	
Elève Villeparisien Passerelle (FM + chorale) (Soit 23 € le premier trimestre, puis 22 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	67 €
Elève Villeparisien Initiation (3 cours : instrument, éveil et chorale) (Soit 74 € le premier et 2 ^{ième} trimestre puis 73 € le 3 ^{ième} trimestre)	221 €
Elève Villeparisien 2d Instrument (Soit 52 € le 1 ^{er} trimestre puis 51 € le 2 ^{ième} trimestre et 3 ^{ième} trimestre)	154 €
Elève hors commune Passerelle (FM + chorale) (Soit 45 € le 1 ^{er} trimestre puis 44 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	133 €
Elève hors commune Initiation (3 cours : instrument, éveil et chorale) (Soit 147 € par trimestre)	441 €
Elève hors commune 2d Instrument (Soit 103 € le 1 ^{er} et 2 ^{ième} trimestre puis 102 € le 3 ^{ième} trimestre)	308 €
Danse Découverte	
Elève Villeparisien (Soit 20 € le premier trimestre et 19 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	58 €

Elève hors commune (Soit 38 € par trimestre)	114 €
Cycle 1 Danse Classique	
Eveil et Initiation Elève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	72 €
Eveil et Initiation Elève hors commune (Soit 48 € par trimestre)	144 €
Cycle 1 Jazz & Contemporain	
Elève Villeparisien (Soit 20 € le premier trimestre, puis 19 € le 2 ^{ième} et 3 ^{ième} trimestre)	58 €
Elève Hors Commune (Soit 38 € au trimestre)	114 €
Cycle 2 Jazz & Contemporain	
Elève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	72 €
Elève Hors Commune (Soit 48 € par trimestre)	144 €
Cycle 3 Jazz & Contemporain	
Elève Villeparisien (Soit 38 € le 1 ^{ier} et 2 ^{ième} trimestre puis 37 € le 3 ^{ième} trimestre)	113 €
Elève Hors Commune (Soit 76 € par trimestre)	228 €
Cycle 2 Classique	
Elève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	72 €
Elève hors commune (Soit 48 € par trimestre)	114 €
Cycle 3 Classique	
Elève Villeparisien (Soit 38 € le 1 ^{er} et 2 ^{ième} trimestre 37 € par trimestre)	113 €
Elève hors commune (Soit 76 € au trimestre)	228 €
Adulte	
Elève Villeparisien (Soit 76 € au trimestre)	228 €
Adulte (Soit 114 € le 1 ^{er} et 2 ^{ième} trimestre, puis 113 € le 3 ^{eme} trimestre)	341 €

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS	Tarifs
4 premières places gratuites	0 €
Au-delà de la 4 ^{ème} place	35 €
<i>8 places sont attribuées par association En cas de disponibilités, des places supplémentaires pourront être attribuées aux associations locales</i>	
LOCATION DES SALLES	Tarifs
SALLE WISSOLS	
Associations (Journée 8H-20H)	125 €

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20221219-22_07337-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Villeparisiens (Journée 8H-20H)	250 €
Hors commune (Journée 8H-20H)	500 €
Caution location	358 €
SALLE NOUGARO	
Week-end associations	360 €
Week-end Villeparisiens	720 €
Week-end hors commune	1 239 €
Caution location	554 €
Forfait location de salle organisme de copropriété pour assemblées générale et réunion	72 €
Tarifs de remplacement des éléments mobilier et dégradation des locaux	Tarifs
Table	343,40 €
Table (nouvelle)	51 €
Chaise	38,21 €
Chaise (nouvelle)	18,72 €
Poubelle 25 L	25,30 €
Poubelle 50 L	34,90 €
Extincteur CO2 dioxyde de carbone 34 B	169 €
Extincteur eau	106 €
Portant	264 €
Cintre	1,75 €
Tapis de propreté intérieur 1300 x 2000	159 €
Tapis de propreté extérieur caoutchouc 1480 x 990	106 €
Tapis de propreté intérieur 900 x 600	64 €
Distributeur papier toilette	15,90 €
Distributeur savon	31,80 €
Distributeur papier essuie tout	37 €
Chariot de rangement tables	243 €
Chariot de rangement chaises	100,48 €
Escabeau trois marches	48 €
Plateau à roulettes	74 €
Dégradation des locaux (murs, portes, fenêtres, etc.) ou autres éléments non précisés dans la liste	Suivant devis de réparation établi par les services techniques de la ville

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX			
Locations aux associations sportives extérieures, aux entreprises, aux fédérations et aux comités			
Équipement		Tarif ½ journée	Tarif journée
Grande salle		80 €	160 €
Dojo (salle Devienne)		50 €	100 €
Salle Rosello	Mur d'escalade	100 €	200 €
	Uniquement la salle	50 €	100 €
Terrain synthétique		140 €	280 €
Terrain herbe		100 €	200 €
Gymnase	Grande salle	80 €	160 €
	Mur d'escalade	100 €	200 €
Gymnase	Grande salle	80 €	160 €
	Petite salle	30 €	60 €
Dojo		40 €	80 €

Accusé de réception en préfecture
077-21770580-20221219-22_07337-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Salle Parquet/PVC	50 €	100 €
Salle Musculation	80 €	160 €
Salle d'arts martiaux	70 €	140 €
Salle PVC	50 €	100 €
Forfait nettoyage (3 heures x 17 €)		51 €
Forfait pose et retrait de la moquette (2 heures x 17 €)		34 €
Aménagement de la salle pour les manifestations		Taux horaire : 27,10 € par agent
Forfait éclairage		25 €

DROITS DE PLACE AU M ² PAR JOUR	Tarifs
Loteries et confiseries	5,25 €
Manèges	1,85 €
Cirques jusqu'à 500m ² et structures de jeux gonflables	0,75 €
Cirques au-delà de 500m ²	0,65 €
Braderies, brocantes et diverses ventes à l'étal, chalet de Noël	5,25 €
CIMETIERES	Tarifs
Concession 10 ans	141 €
Concession 15 ans	208 €
Concession 30 ans	431 €
Concession 50 ans	1 120 €

Redevance de superposition de corps	142 €
Case colombarium concession pour 10 ans	411 €
Case colombarium concession pour 30 ans	782 €
Vacation de police	20,52 €
FRAIS DE COPIE	Tarifs
Tout document administratif par page de format A4 en noir et blanc (tarif fixé par arrêté du 1/10/2001)	0,18 €
Copie sur CD-Rom (tarif fixé par arrêté du 1/10/2001)	2,75 €
Tarifs des copieurs médiathèque et guichet unique - Format A4	0,20 €
Tarifs des copieurs médiathèque et guichet unique - Format A3	0,40 €
PERMIS DE STATIONNEMENT A USAGE COMMERCIAL ET ARTISANAL	Tarifs
Commerce ambulant (à l'unité par jour)	16,20 €
Etals (m ² par mois)	2,20 €
Terrasses (m ² par mois)	2,20 €
Ventes journalières exceptionnelles (m ² par jour)	8,60 €
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs
Emprise de chantier sur domaine public	15,00 € par m ² et par mois

Article 2 :

Ces dispositions sont applicables du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07337-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Article 3 :

Outre les tarifs applicables à la soirée des Associations définis dans le tableau ci-dessus, il est précisé que :

- Huit entrées sont allouées à toutes les associations dont **4 entrées gratuites.**

Au-delà de ces attributions et en fonction des disponibilités, des entrées pourront être délivrées au tarif ci-dessus.

Pour la location de la salle Nougaro, une gratuité pourra être accordée à un agent communal une fois tous les 3 ans. Le tarif « associations » ne sera accordé qu'une fois par an.

Le montant de la caution demandée reste fixé à 800 euros pour les locations des chalets de Noël.

Une diffusion, le plus large possible, des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Ville où leur application est nécessaire afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOpte A l'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance

